

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 06 OCTOBRE, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 30 septembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Dorothee BRODHAG jusqu'à son arrivé à 21h22 pour le point n°17  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, présente  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Martine VALLET, présente  
Kamel NEBBACHE, arrivé à 20h24 pour le point n°3  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe LLOPIS  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, présent  
Aurélié ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent à partir de 20h12 pour le point n°2  
Rachida BOULILA, présente

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Gilles DAUVERGNE**

**Ordre au sein de la séance : 13**

**Délibération n° 2022-DEL-76 : Approbation de la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS relative à la mise à disposition de la parcelle AE 458 pour l'installation d'un poste de transformation électrique.**

# Commune de Limeil-Brévannes

## Séance du Conseil municipal du jeudi 6 octobre 2022

### Délibération n° 2022-DEL-76

**Objet :** Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS, relative à la mise à disposition de la parcelle AE 458 pour l'installation d'un poste de transformation électrique.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision n°2021-207 portant mise à disposition de 10 m<sup>2</sup> d'un terrain communal cadastré n° 458 section AE ;

Considérant que la Ville a signé avec la société ENEDIS une convention de mise à disposition de la parcelle AE 458, d'une superficie de 10m<sup>2</sup>, pour l'installation d'un poste de transformation électrique, en date du 10 septembre 2021 ;

Considérant que le terrain appartient au domaine privé de la Commune ;

Considérant que cette occupation est d'intérêt général ;

Considérant qu'il convient de constituer sur ledit terrain une servitude au profit de la société ENEDIS ;

Considérant que les frais liés à cette servitude seront à la charge d'ENEDIS ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS, relative à la mise à disposition d'une superficie de 10m<sup>2</sup> située sur la parcelle cadastrée AE 458.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de constitution de cette servitude.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, notifiée à ENEDIS, et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture  
du Val-de-Marne le 19/10/2022.....

Publié le 20/10/2022.....

Notifié le .....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation

Yasmina KHERMACHE

Directrice Générale des Services



Le Maire

Françoise LECOUFLE

Le Secrétaire,

Gilles DAUVERGNE